



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N° 01/04/2023

Nombre de membres : 10
Présents : 9
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du Comité Syndical
Le 03 avril 2023
à Montbonnot-Saint-Martin

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 27-03-2023

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mme FLAMAND,
MM. BONNET, FEROTIN,
MM. BENOIT, DEGRANGE, DELPONT, DURET, OLLEON

Pouvoir : Mme BESSON à M DURET

La séance est ouverte, M. BONNET est nommé Secrétaire de séance :

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET GENERAL

M. OLLEON rapporteur fait l'exposé suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier principal pour l'année 2022,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Trésorier Principal, comptable du SIZOV, avec le compte administratif du SIZOV,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical décide, à L'Unanimité :**

Article 1

D'adopter le compte de gestion du Trésorier principal pour l'exercice 2022 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2022.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Président,

Le Trésorier principal,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Montbonnot-Saint-Martin, le 03 avril 2023

LE PRESIDENT
Gilles FARRUGIA.



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Dominique BONNET